

**ORGANISER VOTRE CLASSE DE DECOUVERTES EN  
TOUTE SERENITE ET PARTEZ TRANQUILLE,  
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT S'ENGAGE A VOUS  
REMBOURSER\***

Dans les conditions suivantes :

Si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.

**ET VOUS PERMET DE REPORTER VOTRE CLASSE DE  
DECOUVERTES SANS FRAIS JUSQU'AU JOUR DU DEPART**

Dans le cas d'une interdiction de voyager ou de refus d'autoriser le séjour ou le voyage, émanant d'une autorité de tutelle : le ministère de l'Education nationale, le ministère des Affaires étrangères, la préfecture, l'Inspection académique, le Rectorat. (justificatif à produire).

Et

Dans le cas du confinement de votre région d'origine.

*Pour plus de renseignements contactez notre équipe [Séjours éducatifs](#)*

*Laurence CASIER (Franche Comté) au 03 80 25 06 40 – [sejours-educatifs-fc@laliguebfc.org](mailto:sejours-educatifs-fc@laliguebfc.org)*

*Christelle BOILEAU (89 – 58) au 03 86 42 01 20 – [vacances89@laliguebfc.org](mailto:vacances89@laliguebfc.org)*

*Nadine MORETTI (71 -21) au 03 85 23 92 21 – [vacances71@laliguebfc.org](mailto:vacances71@laliguebfc.org)*

\* Application de l'article L.211-14 du code du tourisme (justificatif à produire)